

PROCES-VERBAL

Comité syndical du 8 septembre 2020

Date de convocation : 18 août 2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHATEAUROUX METROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	présente
	Suppléante	Nathalie JAMET	
CHATEAUROUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	présent
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	
CHATEAUROUX	Titulaire	Christophe BAILLET	présent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHATEAUROUX	Titulaire	Michel GEORJON	présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHATEAUROUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	excusée
	Suppléante	Catherine RUET	excusée
CHATEAUROUX	Titulaire	Catherine DUPONT	présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	présente
	Suppléante	Cécile ARTACHO	
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	présent
	Suppléant	Fabien BISTON	présent
DIORS	Titulaire	Christian BARON	présent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	présent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	présente
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	excusé
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	présent
	Suppléante	Mathilde FOUCHET	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	présent
	Suppléante	Agnès PERROT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Jean-Pierre LEMIÈRE	présent
	Suppléante	Sabrina GAUGUERY-PASCAL	présente
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	présent
	Suppléant	Patrick BAUCHÉ	
SASSIERGES-SAINTE-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	présent
	Suppléante	Valérie GERBAUD	

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE - BRENNE			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	excusée
	Suppléant	Patrick BOURBON	présent
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	excusé
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	présent
	Suppléant	Christophe MORIN	présent
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	présente
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	présente
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	absent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FEGUE	excusée
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	excusé
	Suppléant	Dominique PERROT	présent
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	présent
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Mélanie CHAPUIS	absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	présent
CHÂTEAUROUX 1	Michel BLONDEAU	présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	absent
CHÂTEAUROUX 3	Marc FLEURET	présent
LEVROUX	Éric VAN REMOORTERE	1 pouvoir
SAINT GAULTIER	Lydie LACOU	excusée

Membres en exercice	37
Membres présents	28
Éric VAN REMOORTERE donne pouvoir à Régis BLANCHET	1
Membres ayant pris part aux votes	29

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

INVITÉS (ÉES)		
Kaltoum BENMANSOUR	Conseil Régional	absente
Caroline GAUTHIER-PERRAT	CCVIB	excusée
Alexis CHOUTET	Châteauroux Métropole	absent
Hélène NIEUL	ERCVL Châteauroux	excusée
Isabelle HANNEQUART	Conseil de Développement	excusée
Christelle GERMAIN	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Élodie JOLIVEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Viviana BENARD-GILLET	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente
Françoise MEICHE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	présente

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 8 septembre 2020 à 18h00 au centre socio-culturel de Déols.

L'ouverture de la séance est revenue à Monsieur Michel BLONDEAU en qualité de doyen conformément à l'article L5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la requête 383275 du Conseil d'Etat du 17 avril 2015.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n° 1 : installation des délégués
- Point n° 2 : désignation du secrétaire de séance
- Point n° 3 : élection du président
- Point n° 4 : élection des 4 vice-présidents
- Point n° 5 : élection des 11 membres du bureau
- Point n° 6 : lecture de la charte de l' élu local
- Point n° 7 : présentation du bilan d'activité 2019
- Point n° 8 : informations diverses

Point n°1 : installation des délégués

Conformément aux statuts du syndicat mixte ouvert du Pays Castelroussin Val de l'Indre, le Comité syndical est composé des délégués suivants :

- 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune excepté pour la Ville de Châteauroux avec 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants),
- 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune),
- 7 conseillers départementaux, soit 1 conseiller par canton concerné.

Monsieur Michel BLONDEAU a procédé à l'appel de l'ensemble des délégués :

Pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

Communes	Membre titulaire	Membre suppléant
Ardentes	Gilles CARANTON	Jacky PINCHAULT
Arthon	Pascale BAVOUZET	Nathalie JAMET
Châteauroux	Gil AVÉROUS	Stéphane ZECCHI
	Christophe BAILLIET	Denis MÉRIGOT
	Michel GEORJON	Roland VRILLON
	Chantal MONJOINT	Catherine RUET
	Catherine DUPONT	Dominique TOURRÈS
Coings	Martine LACOTTE	Cécile ARTACHO
Déols	Luc DELLA-VALLE	Fabien BISTON
Diors	Christian BARON	Philippe DEVAULT
Etrechet	Jean PINIER	Évelyne PETIOT
Jeu les Bois	Jacques BREUILLAUD	Annabelle LELONG
Le Poinçonnet	Jean-Michel FORT	Mathilde FOUCHET
Luant	Bernard AUJEAN	Stéphane PETIT
Mâron	Éric FRESNEAU	Agnès PERROT
Montierchaume	Jean-Pierre LEMIÈRE	Sabrina GAUGUERY-PASCAL
Saint Maur	Ludovic REAU	Patrick BAUCHÉ
Sassierges St Germain	Marc BLANCHET	Valérie GERBAUD

Pour la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne :

Communes	Membre titulaire	Membre suppléant
Argy	Bernadette VILLEMONT	Patrick BOURBON
Buzançais	Nicolas THOMAS	Régis BLANCHET
Chézelles	Philippe YVON	Olivier PONROY
La Chapelle Orthemale	Bernard HUARD de VERNEUIL	Christophe MORIN
Méobecq	Dany BADET	Chantale VILLIÈRE
Neuillay les Bois	Patrice BOIRON	Françoise GUILLAUME
Niherne	Bruno MARDELLE	Séverine GAGNERON
Saint Genou	Patrice PERRAT	Martine BOPPER
Saint Lactencin	Sylvie OBOUH-FEGUE	Séverine CHAUVIN
Sougé	Claude NIVET	Dominique PERROT
Vendoeuvres	Christophe VANDAELE	Ghislaine LEHR
Villedieu sur Indre	Xavier ELBAZ	Claudine LARDEAU

Pour le Conseil départemental de l'Indre :

Canton	Membre
Ardentes	Mélanie CHAPUIS
Buzançais	Régis BLANCHET
Châteauroux 1	Michel BLONDEAU
Châteauroux 2	Jean-Yves HUGON
Châteauroux 3	Marc FLEURET
Levroux	Éric VAN REMOORTERE
Saint-Gaultier	Lydie LACOU

Une fois l'appel des délégués achevé, Monsieur Michel BLONDEAU a déclaré le nouveau Comité syndical 2020-2026 installé.

Monsieur Michel BLONDEAU a rappelé au titre du chapitre 5 « Composition et attributions » du règlement intérieur du Syndicat Mixte - l'élection, parmi ses membres, d'un président, de quatre vice-présidents et de onze membres du bureau, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, le troisième se tient à majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé sera déclaré élu. À noter que la parité n'est pas obligatoire dans un syndicat mixte.

(Délibération CS 20-09-01)

Point n°2 : désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michel BLONDEAU a procédé à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Xavier ELBAZ - le plus jeune membre de l'assemblée - pour l'assister dans la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, pour le bon déroulement des scrutins, pour la contestation éventuelle des votes et pour l'élaboration du procès-verbal de séance (article L 2121-15 du CGCT).

Point n°3 : élection du président

Faisant référence aux articles L5721-1 à L5722-6 du CGCT régissant les statuts et le fonctionnement du syndicat mixte, Monsieur Michel BLONDEAU a invité les candidats à la présidence à se déclarer.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a été le seul candidat à cette fonction.

Le doyen a demandé aux membres du Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre de procéder à l'élection au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DELLA-VALLE Luc	29	Vingt-neuf

Monsieur Luc DELLA-VALLE, à l'unanimité, a été élu et proclamé président du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Il a été installé dans ses fonctions.

(Délibération CS 20-09-02)

Point n°4 : élection des 4 vice-présidents

Le nouveau président Monsieur Luc DELLA-VALLE a invité les délégués à élire les 4 vice-présidents conformément aux dispositions prévues par le CGCT et aux statuts du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le président a reçu les candidatures suivantes pour les postes de :

- 1^{er} vice-président : Monsieur Nicolas THOMAS
- 2^{ème} vice-président : Monsieur Gil AVÉROUS
- 3^{ème} vice-président : Monsieur Régis BLANCHET
- 4^{ème} vice-président : Monsieur Jean PINIER

Il a demandé si d'autres délégués étaient candidats.

En l'absence d'autres candidatures, le président a demandé aux membres du Comité syndical de procéder à l'élection successive des 4 vice-présidents au scrutin secret.

Résultats des votes :

Election du 1^{er} vice-président :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
THOMAS Nicolas	29	Vingt-neuf

Election du 2^{ème} vice-président :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
AVÉROUS Gil	29	Vingt-neuf

Election du 3^{ème} vice-président :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	15

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BLANCHET Régis	26	Vingt-six

Election du 4^{ème} vice-président :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	29
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	15

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
PINIER Jean	26	Vingt-six

Messieurs Nicolas THOMAS, Gil AVÉROUS, Régis BLANCHET et Jean PINIER, ayant obtenu la majorité absolue des voix, ont été respectivement proclamés 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vice-présidents du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Ils ont été installés dans leurs fonctions.

(Délibération CS 20-09-03)

Point n°5 : élection des 11 membres du bureau

Le président Monsieur Luc DELLA-VALLE a invité les délégués à élire les membres du bureau. Conformément aux statuts du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, le bureau est composé, outre le président et les 4 vice-présidents, de 11 membres :

- 7 délégués pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ;
- 4 délégués pour la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne.

Les candidats ont été les suivants :

- pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

Ardentes	Gilles CARANTON
Coings	Martine LACOTTE
Diors	Christian BARON
Jeu-les-Bois	Jacques BREUILLAUD
Le Poinçonnet	Jean-Michel FORT
Montierchaume	Jean-Pierre LEMIÈRE
Saint-Maur	Ludovic RÉAU

- pour la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne :

Neuillay-les-Bois	Patrice BOIRON
Nihérne	Bruno MARDELLE
Vendoeuvres	Christophe VANDAELE
Villedieu-sur-Indre	Xavier ELBAZ

Monsieur Luc DELLA-VALLE a demandé si d'autres délégués étaient candidats. En l'absence d'autres candidatures, le président a invité les membres à procéder à l'élection à bulletin secret.

Résultat des votes pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

		Nombre de votants	Nombre de suffrages déclarés nuls	Nombre de suffrages blancs	Nombre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de suffrages obtenus
Ardentes	Gilles CARANTON	29	0	0	29	15	29
Coings	Martine LACOTTE	29	0	0	29	15	29
Diors	Christian BARON	29	0	0	29	15	29
Jeu-les-Bois	Jacques BREUILLAUD	29	0	2	27	15	27
Le Poinçonnet	Jean-Michel FORT	29	0	0	29	15	29
Montierchaume	Jean-Pierre LEMIÈRE	29	0	0	29	15	29
Saint-Maur	Ludovic RÉAU	29	0	0	29	15	29

Résultat des votes pour la Communauté de communes Val de l'Indre-Brenne :

		Nombre de votants	Nombre de suffrages déclarés	Nombre de suffrages blancs	Nombre de suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de suffrages obtenus
Neuillay-les-Bois	Patrice BOIRON	29	0	0	29	15	29
Niherne	Bruno MARDELLE	29	0	0	29	15	29
Vendoeuvres	Christophe VANDAELE	29	0	3	26	15	26
Villedieu-sur-Indre	Xavier ELBAZ	29	0	0	29	15	29

Ayant obtenu la majorité absolue des voix, Madame Martine LACOTTE, Messieurs Gilles CARANTON, Christian BARON, Jacques BREUILLAUD, Jean-Michel FORT, Jean-Pierre LEMIÈRE, Ludovic RÉAU, Patrice BOIRON, Bruno MARDELLE, Christophe VANDAELE et Xavier ELBAZ ont été élus membres du bureau du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

(Délibération CS 20-09-04)

Point n°6 : lecture de la charte de l' élu local

Conformément à la loi du 31 mars 2015 (loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat), le président Monsieur Luc DELLA-VALLE a fait lecture de la charte de l' élu local :

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

- 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
- 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
- 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
- 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
- 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

Point n°7 : présentation du bilan d'activité 2019

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté le bilan d'activité 2019 du Syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre sous les chapitres suivants : les faits marquants, les moyens humains, le bilan financier, le CRST, la communication et le bilan par mission.

Le président a demandé l'avis du Comité syndical sur ce bilan annuel.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité, a validé le bilan d'activité 2019.

(Délibération CS 20-09-05)

Point n°8 : informations diverses

- Présentation et distribution aux délégués des supports de communication du site Natura 2000 Vallée de l'Indre (flyers et catalogue des espèces et des habitats).
- Rappel du calendrier des formations « sensibiliser et former aux bonnes pratiques de gestion raisonnée de l'espace » destinées aux élus et aux techniciens.
- Calendrier des prochaines réunions :
 - Bureau syndical : les 6 octobre et 23 novembre à 18h00
 - Comité syndical : les 20 octobre et 08 décembre à 18h00

Monsieur François BONNEAU, président de la Région Centre-Val de Loire souhaite venir à la rencontre des élus du Pays probablement en fin d'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 50.